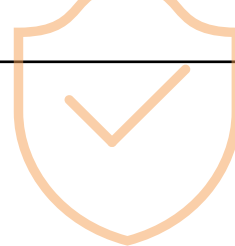


DDA «VUE AUTREMENT»

(DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



15h



Inter 2025 :
3 et 4 novembre



Compatible

OBJECTIFS

- Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur,
- Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat,
- Identifier les grands principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA),
- Comprendre les spécificités de la présentation d'une opération d'assurance,
- Mesurer les obligations respectives de l'assureur et de l'assuré,
- Identifier les systèmes de contrôle et les moyens utilisés.

PUBLIC VISÉ

Chargés de clientèle, Conseillers commerciaux, Responsables commerciaux, Gestionnaires de contrats dont l'assurance.



Animation

Eric de LONGCAMP :

Spécialiste des assurances emprunteurs, bancaires et affinitaires ainsi que dans la gestion des risques



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1440€ HT par participant

Non adhérent : 1580€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Apports didactiques appuyés sur de nombreux exemples | questions, réponses, sollicitation importante du groupe | nombreux jeux d'application, individuels ou en groupe | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama dynamique | vidéos | deux équipes qui vont s'affronter au cours de différents jeux

PROGRAMME

JOUR 1 : LA BOÎTE À OUTILS DU DISTRIBUTEUR D'ASSURANCE

I. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'assurance sans oser le demander.

II. L'évolution de la consommation en trois idées

Jeu en groupe permettant d'isoler les grands principes qui sous-tendent le droit européen.

III. Les principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA)

IV. Rappel sur les fondamentaux de l'assurance

Jeu en groupe synthétisant l'exposé précédent et permettant d'en vérifier la parfaite compréhension.

V. L'économie de l'opération d'assurance

VI. L'objet de l'assurance : dommage et préjudice

VII. Les intervenants dans l'opération d'assurance et la légitimité du prêteur

VIII. Permanence des notions d'information et de conseil

IX. Les quatre devoirs du distributeur d'assurance

Jeu en groupe à partir de lettres de scrabble distribuées aux participants.

JOUR 2 : UN PEU DE DROIT (DE L'ASSURANCE) TOUT DE MÊME

I. L'asymétrie d'information.

II. Les obligations de l'assureur et celles de l'assuré.

III. Du juge à la protection

IV. Les sanctions prononcées

Jeu. Objectif : faire comprendre aux participants la gravité potentielle des sanctions.

V. Droit souple et droit de la régulation.

VI. Analyse de produits d'assurances.

Jeu en groupe de synthèse.

